



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : Direction des Services Techniques

Affaire suivie par : Laurent VIGIÉ

N°D2022-209-DST

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ - HALTE FLUVIALE DE PENNE D'AGENAIS ET DE SAINT-SYLVESTRE SUR LOT

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2017C-128-AG en date du 22 juin 2017 par laquelle le Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot met en place un règlement pour la halte fluviale de Penne d'Agenais et de Saint-Sylvestre sur Lot ;

Vu la décision n°D2018-104-STE en date du 11 juillet 2018 relative à la modification des tarifs de la halte fluviale de Penne d'Agenais et de Saint-Sylvestre sur Lot ;

Vu la décision n°D2019-02-ST en date du 18 janvier 2019 relative à la modification des tarifs relatifs de consommation d'eau et précisant les modalités de facturation et de paiement ;

Considérant que les tarifs de fourniture d'eau à la borne sont :

- Un forfait de 2,50€ par jour si le contrat est inférieur à un mois ;
- Un forfait de 50 € par mois si le contrat est supérieur ou égal à un mois ;

Pour précision, il est interdit d'utiliser l'eau fournie par la borne pour le nettoyage des bateaux.

Considérant que le tarif en vigueur des consommations d'électricité, actuellement de 0,08€/KWh, nécessite une adaptation au niveau du coût de la fourniture ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De modifier le tarif relatif à la consommation d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

Fourniture d'électricité à la borne :

- Forfait de 0,25€/KWh consommé ;

Pour précision et afin de tenir compte des variations économiques du marché, Fumel Vallée du Lot se réserve la possibilité de réviser à tout moment, les coûts de forfait de fourniture d'électricité et d'eau ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20221130-D2022_209_DST-AR
Reçu le 07/12/2022

2°) – De charger Monsieur le Président ou Madame la 6^{ème} Vice-présidente de régler toutes les formalités liées à cette affaire.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 30/11/2022



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 07 décembre 2022

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 07 décembre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com